

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Municipale de la  
Santé et de la Prévention

F43

## Séance publique du mercredi 28 septembre 2022

Convoqué le lundi 22 août 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

### Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed CHICHI, Yasmina ATTAF, Laurence DE NOEL, Délia TOUMI, Philippe CLOCHETTE, Grégory BOULORD, Caroline D'ALCANTARA, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, M'Hamed BINAKDANE, Christian DESCHENES, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS.

### Etaient représentés :

Zineb ZOUAOUI (représentée par Chaouki ABSSI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Roger DUGUE (représenté par Alexandra D'Alcantara), Isabelle MASSARD (représentée par Yasmina ATTAF), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), Sofia MANSERI (représentée par Eloi SIMON), Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Délia TOUMI), Aurélie REMACLE (représentée par Philippe CLOCHETTE), Fabienne MOREAU (représentée par Grégory BOULORD), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS).

### Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS.

### Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 41

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

## Autorisation de signature du Contrat Local de Santé.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que la Ville de Gennevilliers mène depuis de nombreuses années une politique de réduction des inégalités territoriales et sociales de santé,

Considérant que la réduction des inégalités territoriales de santé et l'amélioration de l'état de santé des habitants des quartiers défavorisés en particulier est un objectif prioritaire de l'Agence régionale de santé, de la Préfecture des Hauts-de-Seine et de l'Assurance Maladie,

Considérant le Contrat Local de Santé 2<sup>ème</sup> génération, signé en 2015,

Considérant le Contrat local de Santé 3<sup>ème</sup> génération,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

### DELIBERE

**Article 1** : Autorise M.le Maire à signer le Contrat local de santé de Gennevilliers

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

Le Maire  
Patrice LECLERC

le 7/10/2022

Affiché le 10/10/2022  
Exécutoire le 10/10/2022



A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Signé électroniquement le  
Le 6 octobre 2022